

## USAC – CGC

### Assemblée générale du 13 mai 2013

#### Rapport moral : éléments de langage

## I. FONCTIONNEMENT DE L'USAC-CGC

### A. COMPOSITION DU BUREAU

La précédente assemblée générale du 5 avril 2012 avait élu 11 membres du Bureau.

La répartition des tâches a été la suivante :

- ✓ Présidente : **Brigitte BOUQUET** ;
- ✓ Vice-présidents : **Marc BENASSY** (retraites, relations avec les syndicats et la fédération des fonctions publiques CGC) et **Jean-Pascal LANUIT** (questions statutaires, représentant de l'USAC-CGC au G 16 et au conseil d'administration de l'ENA) ;
- ✓ Secrétaire général : **Olivier GHIRARDI** ;
- ✓ Secrétaire adjoint : **Maxime RIBAR** ;
- ✓ Trésorier : **Jean-Yves BOSSON** ;
- ✓ Trésorière adjointe : **Martine AYME** ;
- ✓ Membres : **Pascal ABRAHAM, Jean-Michel FIETIER, Nathalie LEURIDAN, Philippe JAMIN.**

Deux des membres du bureau bénéficient d'une décharge syndicale : Marc BENASSY (Justice, 1/2 dont 2 jours au titre des fonctions publiques CGC) et Martine AYME (Intérieur, temps complet).

A partir du dernier trimestre 2012, Olivier GHIRARDI ayant pris un poste basé en province qui nécessite de fréquents déplacements, Martine AYME a assuré les fonctions de Secrétaire générale.

Le Bureau s'est réuni tous les mois, sauf au mois d'août.

A plusieurs reprises, pour préparer la CAPI et les négociations sur le décret n° 2012-205 du 10 février 2012 qui a créé l'échelon spécial et le GRAF pour les administrateurs civils hors classe, le Bureau a été élargi aux élus de la CAPI.

## B. ACTIVITE DU BUREAU

L'activité du Bureau s'est concentrée sur trois sujets prioritaires :

- ✓ la défense individuelle des collègues ;
- ✓ la défense du corps des administrateurs civils, en particulier les décisions ou non d'agir de manière intersyndicale avec la CFDT ;
- ✓ la communication sur les valeurs de l'USAC-CGC.

La défense des collègues maltraités par l'administration, particulièrement au ministère de l'Intérieur, s'est intensifiée, tant dans les CAP que par des interventions directes auprès des gestionnaires pour que la situation des administrateurs civils sans poste ou placés sur des postes subalternes soit revue.

La mise en ligne d'informations relatives au statut et à la vie du corps sur le site de l'USAC, en particulier par les soins de Pascal ABRAHAM et de Philippe JAMIN. La nécessité de renouveler complètement le site a fait l'objet de discussions au sein du bureau, pour aboutir à la décision de changer de fournisseur. Des études sont actuellement en cours pour avoir un outil facile d'utilisation et peu onéreux, permettant de communiquer facilement, ce que ne permet pas l'ergonomie du site actuel de l'USAC.

Les négociations sur l'application du décret n° 2012-205 du 10 février 2012 ont donné lieu à des discussions très dures et, dans un premier temps, les critères de sélection des administrateurs civils hors classe promouvables à l'échelon spécial ont été infléchis dans le sens le plus favorable possible aux collègues proches de la retraite.

Les négociations sur le GRAF, souvent interrompues faute de véritable dialogue social, se poursuivent et – après une rencontre avec la directrice adjointe du cabinet de Mme LEBRANCHU, le 30 avril 2013 – sont pour le moment au point mort. Mais la DGAFP comme le Cabinet commencent à prendre conscience que le texte, en l'état, est inapplicable.

Il faut noter aussi qu'en 2012, la DGAFP a souhaité expérimenter sur le corps des administrateurs civils une nouvelle forme d'évaluation. Des groupes de travail avec des élus de la CAPI se sont déroulés, avec la participation du SGG, qui – à cette occasion – a donné des explications sur son application au vivier des hauts fonctionnaires susceptibles d'accéder à des postes de haut niveau (en particulier, ceux faisant l'objet d'une nomination en conseil des ministres).

Les projets de la DGAFP, qui devaient être appliqués dès 2013 pour la gestion 2012 étaient extrêmement dangereux, en particulier du fait de l'absence de contextualisation des qualités évaluées, de leur impossibilité de les appliquer à l'ensemble des agents du corps et de leur caractère inadapté à de nombreuses formes de l'action publique. Devant la mobilisation des responsables des fonctions publiques de la CGC et de la CFDT, la DGAFP a différé la mise en place de cette mesure.

Le changement de gouvernement a été l'occasion de rencontres avec les nouveaux ministres ce qui a permis de rappeler les valeurs de l'USAC, ses revendications.

Les membres du Bureau élus des CAP ministérielles ont fait appliquer ces principes.

Un texte de doctrine a été élaboré.

L'USAC participe aux travaux du G 16, groupe des associations de la haute fonction publique, et a contribué à la rédaction des propositions présentées dans un document rédigé en juillet 2012. Cette participation de longue date à ce groupe permet :

- ✓ de suivre les évolutions des autres statuts ;
- ✓ de construire un socle de demandes communes à l'ensemble des grands corps de l'Etat ;
- ✓ de démontrer que le corps des administrateurs civils est un corps aux missions similaires à celles confiées aux autres hauts fonctionnaires issus de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique, ce que le gouvernement a eu tendance à oublier au cours des dernières années.

Aucune action contentieuse au nom du syndicat n'a été engagée en 2012. Une réunion du bureau a traité de la question du GRAF pour savoir si une action contentieuse pourrait s'avérer utile.

Il a paru à la fois inutile de déclencher un contentieux qui avait peu de chances de prospérer et aussi utile d'attendre les textes d'application, pour que certains membres du corps puissent profiter du dispositif, si d'aventure les textes étaient de bonne facture.

Mais en tout état de cause, l'USAC-CGC a revendiqué de manière constante que l'ensemble du corps finisse en hors échelle C, avec un échelon contingenté à la hors échelle D.

## **II. ACTIVITES AU TITRE DES FONCTIONS PUBLIQUES CGC**

Ces activités permettent de participer à une réflexion plus vaste que la seule défense du corps, dans des instances où – autrefois – seule l'opinion de la CFDT était exprimée lorsque les administrateurs civils et, en particulier, leur statut était évoqué.

Elles ne sauraient cependant primer sur la mission essentielle du bureau de l'USAC.

La Présidente de l'USAC est membre du Comité directeur des Fonctions publiques CGC.

Elle a participé en avril 2013 au Congrès de la CGC qui a abouti à l'élection de Carole COUVERT comme Présidente.

L'USAC représente la CGC à diverses commissions du CSFPE et du CCFP.

A ce titre, la Présidente a participé à la commission sur les parcours et les carrières (suppléante Martine AYME).

Elle a aussi porté la voix des fonctions publiques CGC (avec le syndicat des administrateurs de l'INSEE) lors de l'audition des syndicats pour le rapport des trois inspections (IGF, IGA, IGAS) sur la réforme de la RGPP.

Marc BENASSY a assuré la représentation de la CGC lors :

- ✓ de la négociation de l'accord « Egalité professionnelle » du 8 mars 2013 ;
- ✓ du suivi de l'accord sur les agents non titulaires (ANT) du 31 mars 2011 ;
- ✓ l'audition au Sénat le 6 juin 2012 sur le projet de loi sur le harcèlement sexuel.

Il a également participé à des groupes de travail sur l'hygiène et la sécurité au travail, notamment la lutte contre les risques psycho-sociaux et à la formation spécialisée « textes » du conseil commun des fonctions publiques.

2012 a vu la mise en place des réformes des CTP (devenus Comités techniques, CT), des CHS (devenus CHSCT avec mise en place de cellules de veille sur les risques psycho-sociaux : les membres du Bureau élus des CAP participent à toutes ces instances.

Dès que des textes concernent les administrateurs civils, ceux-ci sont envoyés par les fonctions publiques CGC à l'USAC. Les travaux du conseil supérieur de la fonction publique laissent très peu de temps pour réagir ou faire des contre-propositions. Aussi, une organisation très ramassée, entre la présidente et les deux vice-présidents, se met-elle alors immédiatement en place.

L'USAC-CGC représente les fonctions publiques CGC au conseil d'administration de l'ENA.

Par la voix de Jean Pascal LANUIT, dûment mandaté, elle n'a cessé d'insister sur l'énorme décalage qui existait, sur toute la durée de la carrière, entre le corps des administrateurs civils et les autres corps issus de l'ENA, souvent pour des différences de note infimes. Elle a aussi insisté sur l'absurdité pour ce corps d'avoir deux modes d'accès principaux, l'un avec classement l'autre sans (en théorie).

2014 sera l'année des élections professionnelles générales dans les trois fonctions publiques. L'USAC-CGC apportera sa contribution à leur préparation.

### **III. PERSPECTIVES**

Il apparaît de plus en plus clairement que l'appartenance à une centrale syndicale représentée au conseil supérieur de l'Etat est seule à même de permettre une défense efficace des intérêts du corps.

Certains corps d'inspection ou corps techniques l'ont d'ailleurs compris, qui commencent à envisager une affiliation à une centrale syndicale, compte tenu des nouvelles règles du jeu issues de la réforme des institutions représentatives des personnels dans les fonctions publiques.

A l'occasion des élections professionnelles de 2014 et dans les ministères où la CGC n'est pas représentée au Comité technique ministériel, tout devra être mis en œuvre pour rechercher des alliances permettant de franchir la barre de la représentation (dont découlent l'attribution de moyens nouveaux, une meilleure visibilité et donc la possibilité d'attirer à la CGC d'autres corps font pas encore partie).

Les administrateurs civils membres ou sympathisants de l'USAC pourront en outre s'attendre à être sollicités pour faire partie de la liste portée par la CGC (en position éligible ou non-éligible) afin d'augmenter son caractère représentatif du corps électoral.

Dans les CAP, nous devons tout mettre en œuvre pour augmenter ou tout au moins maintenir notre représentativité afin de percer davantage dans le dialogue social et d'être une force de proposition vis-à-vis de l'administration dans un contexte de gestion défavorable aux administrateurs civils.

Cependant, la singularité de notre corps fait que les CTM ne sont pas compétents pour les décisions sur le statut des administrateurs civils. Seule la CAPI, à titre dérogatoire examine des textes, sans d'ailleurs disposer d'un fondement juridique très solide. Il ressort en effet de conversations avec la DGAFP que la nouvelle logique du système fait que c'est le conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat qui pourrait tenir lieu de CTM pour notre corps.

Les négociations sur le GRAF vont continuer conformément aux orientations initiales : défendre l'interministérialité du corps, pour que la mobilité reste possible entre les départements ministériels et les fonctions publiques. Les textes qui, jusqu'à présent, ont été présentés aux membres des CAP et aux élus de la CAPI, montrent que les ministères construisent des dispositifs prenant en compte certains de leurs emplois de responsabilité (dont bon nombre, d'ailleurs, pouvant être occupés par des membres d'autres corps) mais pas nécessairement les parcours effectués dans d'autres départements ministériels.

L'USAC-CGC exige en outre que le texte sur le classement des emplois de direction, qui devait être produit par la DGAFP, paraisse avant de proposer des arrêtés ministériels ou interministériels sur des viviers totalement disparates.

S'agissant enfin de la revendication d'un dialogue social réel, l'USAC-CGC entend continuer à dialoguer de manière constructive avec la DGAFP et les représentants des ministères gestionnaires. Ce n'est que contrainte par le caractère inéquitable et dangereux pour le corps qu'elle a été amenée à refuser de siéger en CAPI ou d'examiner, pour le GRAF, des textes qui ne couvraient pas l'ensemble du corps (ou excluaient des fonctions de responsabilités exercées par ses membres).